

MOSELLE

# Double imposition des frontaliers : le carton rouge du comité de défense

**Malgré deux jugements en faveur des frontaliers, l'Allemagne continue de prélever un impôt sur les allocations de chômage partiel. Le Comité de défense des travailleurs frontaliers monte une nouvelle fois au créneau et dénonce une violation de la convention fiscale franco-allemande.**

La décision de la cour fédérale sociale allemande de Kassel, rendue le 3 novembre 2021, devait mettre fin à quatre ans de lutte. Elle jugeait « discriminatoire » tout impôt fictif prélevé par l'Agentur für Arbeit, le Pôle emploi allemand, sur les allocations de chômage partiel des travailleurs frontaliers. « Cette prestation, tout comme les indemnités journalières de maladie, d'insolvabilité et de parentalité, sont imposables dans le pays de résidence, la France, conformément à la convention fiscale franco-allemande », rappelle Arsène Schmitt, le président du Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle.

Mais six mois après, les frontaliers continuent de su-

bir une double imposition. « Le dossier n'est toujours pas réglé ! Malgré un deuxième jugement du tribunal social de Sarrebruck, le 17 février. »

## 1 500 dossiers devant le tribunal

Le Comité de défense poursuit son bras de fer. Il multiplie les interventions auprès des autorités françaises et allemandes, a déposé une plainte devant la commission européenne et vient d'adresser un énième courrier au ministre du Travail allemand, Hubertus Heil.

« Le cauchemar de milliers de frontaliers soumis à cette double imposition insupportable doit prendre fin. » L'association a engagé, par l'intermédiaire de son avocat, 1 500 dossiers devant le tribunal social de Sarrebruck pour violation de la convention fiscale franco-allemande. Depuis la crise sanitaire et le recours massif au chômage partiel, les réclamations explosent. « L'impôt fictif prélevé par l'Allemagne peut atteindre 200, 300 voire 1 000 € pour certains, s'indigne Arsène Schmitt. Nous



**Arsène Schmitt, président du Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle, a interpellé à nouveau le ministre du Travail allemand. « Il doit siffler la fin de la partie. »** Photo RL/Thierry NICOLAS

sommes révoltés par la position des autorités allemandes qui ne respectent pas leurs propres jugements rendus par les plus hautes autorités nationales. »

## « Siffler la fin de la partie »

Le comité encourage ses 12 500 adhérents à envoyer un carton rouge, disponible dans son dernier bulletin, au

ministre du Travail allemand. « Pour Berlin, le problème serait réglé si la France accepte de confier la souveraineté fiscale à l'Allemagne, explique Arsène Schmitt. Mais il n'y a plus rien à négocier. La convention a été signée le 31 mars 2015 et doit être respectée. Le ministère doit siffler la fin de la partie ».

**Aurélié KLEIN**